

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

Objet : Signification à personne dans les instances en matière de protection des enfants concernant les détenus pendant les restrictions liées à la pandémie

La pandémie de COVID a suscité certaines inquiétudes quant à la façon dont la signification à personne dans les instances en matière de protection des enfants pourrait être faite auprès des personnes en détention. Avant la pandémie, un huissier des services judiciaires pouvait se présenter à l'établissement pour effectuer la signification à personne. Toutefois, avec les restrictions imposées par le code rouge et l'interdiction ou les restrictions concernant les visiteurs du centre correctionnel, cette méthode de signification n'est pas possible.

Il y a deux options.

1. Vous pouvez envoyer un courriel à l'établissement correctionnel aux personnes-ressources indiquées ci-dessous. Le centre correctionnel aura besoin d'une copie des documents qui doivent être signifiés au détenu ainsi qu'une ébauche d'affidavit de signification. La personne-ressource de l'établissement signifiera personnellement le document au détenu, remplira les parties vides (peut se faire à la main) de l'affidavit de signification devant un commissaire à l'assermentation et enverra par courriel tous les documents à l'avocat ou à l'office de services à l'enfant et à la famille. Les documents originaux seront renvoyés par courrier ordinaire à l'avocat ou à l'office.
2. L'établissement correctionnel reçoit les documents par courriel. Il signifie au détenu une copie des documents et remplit une ébauche d'affidavit de signification. Il renvoie ces documents par courriel à l'avocat ou à l'office de services à l'enfant et à la famille. Un employé de l'office de services à l'enfant et à la famille remplit un affidavit confirmant la signification et annexe les confirmations reçues par courriel du centre correctionnel. L'affidavit original préparé par le personnel de l'avocat peut alors être déposé devant le tribunal (sans devoir fournir un engagement selon lequel l'original sera déposé lorsqu'il sera reçu par la poste, comme l'exige l'option un) et l'avocat demandera au tribunal de valider la signification.

Centre de détention provisoire de Winnipeg

- L'office peut envoyer par courriel les documents qui doivent être signifiés à WRCInmatePaperwork@gov.mb.ca

- Le personnel des admissions imprime les documents et les envoie à l'étage à laquelle se trouve le détenu, ou fait venir le détenu aux admissions (selon l'endroit où le détenu est hébergé et selon qu'il soit symptomatique ou asymptomatique).
- Les documents signés seront ensuite numérisés et renvoyés à l'adresse électronique fournie par l'office.

Centre correctionnel de Headingley

- L'office peut envoyer par courriel les documents qui doivent être signifiés à HCCinmatepaperwork@gov.mb.ca
- Un membre du personnel s'assurera de la signification de la personne en détention. Le membre du personnel enverra ensuite un courriel pour confirmer que les documents ont été signifiés à la personne en détention.
- Les documents signés seront ensuite numérisés et renvoyés à l'adresse électronique fournie par l'office.
- Si l'avocat ne reçoit pas de réponse, il peut communiquer avec Cindy.Schulz@gov.mb.ca
Numéro de téléphone au bureau : 204 831-4636
Numéro de téléphone cellulaire : 204 794-0482

Centre correctionnel pour femmes

- Les documents à signifier peuvent être envoyés par courriel à wccinmatepaperwork@gov.mb.ca
- Le document envoyé par courriel par l'office sera imprimé et signifié au détenu. Un affidavit de signification sera rempli par le personnel du centre correctionnel, et les documents seront numérisés et renvoyés par courriel à l'avocat ou à l'office demandant la signification.
- Il peut également être possible d'organiser une vidéoconférence avec le détenu pour effectuer la signification à personne.

Centre correctionnel de Brandon

- L'office peut envoyer par courriel les documents qui doivent être signifiés à BCCinmatepaperwork@gov.mb.ca
- Le personnel responsable des dossiers et des admissions imprimera les documents et les passe en revue avec le détenu.
- L'affidavit de signification sera confirmé par un serment ou une affirmation solennelle devant un commissaire à l'assermentation.
- Les documents signés seront ensuite numérisés et renvoyés à l'adresse électronique fournie par l'office.

- Veuillez transmettre toute communication au service des dossiers et des admissions.

Centre correctionnel de Milner Ridge

- L'office et l'avocat peuvent envoyer un courriel au bureau des admissions. La boîte aux lettres électronique est active et le bureau des admissions préfère que les documents soient transmis de cette façon. (MRCCInmatepaperwork@gov.mb.ca).
- Le Centre correctionnel de Milner Ridge compte des commissaires à l'assermentation parmi son personnel. Ceux-ci valideront et seront en mesure de confirmer les affidavits de signification par un serment ou une affirmation solennelle qui leur seront présentés. Une fois la signification terminée, les documents seront numérisés et renvoyés par courriel à l'office compétent.
- Les documents télécopiés ou envoyés par la poste seront acheminés aux admissions aux fins de traitement.

Centre correctionnel du Pas

- Les documents à signifier peuvent être envoyés par courriel à TPCCInmatePaperwork@gov.mb.ca
- La boîte de réception est gérée par le personnel des admissions (Roxanne Paul et Sean Bertholet), qui sont tous deux des commissaires à l'assermentation et qui peuvent remplir l'affidavit de signification, une fois la signification au détenu effectuée.

Centre correctionnel de Stony Mountain

- La personne-ressource pour la signification des documents est Karen Shaffer (courriel : PRA.SENTMGMT@CSC-SCC.GC.CA).
- L'office envoie un courriel contenant les documents et un affidavit de signification vierge à cette personne et, une fois la signification à personne effectuée, le personnel de Stony Mountain envoie par la poste l'affidavit de signification dûment rempli à l'office.

DÉLIVRÉ PAR :

« Original signé par : »

**Madame la juge en chef adjointe
Anne Krahn**

DATE : 18 novembre 2020